

FLASH SPECIAL COVID-19 n°23

24 avril 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :
Recueil de vos préoccupations >>> Questionnaire

NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale

c.serre@uriopss-bfc.fr - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)

contact@uriopss-bfc.fr

REUNION ARS / FEDERATIONS DU 24 AVRIL 2020



La réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS de ce jour portait sur :

- Point de situation
- Reprise de l'activité sanitaire « non-COVID »
- Reprise des visites ESMS et dotation en masques
- Tests
- Déconfinement et post-confinement

Point de situation :

L'ARS remercie pour les réflexions entamées quant à la reprise des activités sanitaires et reconnaît que la contrainte est très forte.

Sur le versant médico-social, l'ARS observe qu'il y a moins d'établissement présentant de grandes difficultés. Concernant la reprise des visites en EHPAD : le protocole est prégnant et la pression très forte mais la sécurité prime. C'est aux ESMS de décider, et l'ARS est là pour soutenir et sécuriser les directions. Il est vrai que les directions sont prises dans une injonction contradictoire d'ouverture et de sécurisation, alors même que le protocole est consommateur de ressource. Cela fera l'objet d'un des points abordés lors du point presse de ce soir ... [Lire la suite](#)

REUNION DRDJSCS / FEDERATIONS DU 24 AVRIL 2020

La réunion téléphonique DRDJSCS / FEDERATIONS de ce jour portait sur :

- Instruction relative à l'assouplissement de la tarification des ESMS

- Instruction de la DIHAL
- Annonce gouvernementale pour les ménages précaires
- Matériel
- Stratégie de reprise
- Tests

Instruction relative à l'assouplissement de la tarification des ESMS

Allongement de la procédure de 4 mois : valable pour le secteur social et médico-social

Cela va rebattre les cartes de la programmation budgétaire

La DRJSCS va y travailler avec la DGCS. Un point de précision est prévu semaine prochaine (DRJSCS/DGCS)

Un premier retour sera fait avec les fédérations dans la deuxième semaine de mai (semaine du 4 mai) : mise en œuvre sur la circulaire budgétaire ... [Lire la suite](#)

REUNION DES ACTEURS ACCOMPAGNANT LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DU 24 AVRIL 2020



La réunion hebdomadaire des acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap s'est tenue cet après-midi avec Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.

La Ministre a notamment précisé que le travail sur la sortie du confinement était en cours pour trouver le bon équilibre entre la reprise de la vie sociale, économique et sanitaire. La doctrine nationale sera posée dans les jours qui viennent.

Le souhait d'avoir une doctrine et un protocole posé par les pouvoirs publics tout en laissant des possibilités d'adaptation aux ESMS dans les territoires a été demandé. D'autres sujets ont été partagés : assouplissement des visites ; sécurisation financière des EA/ESAT/service de transport ; les besoins de répit etc.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des points évoqués lors de cette rencontre dans le [compte-rendu](#)

MEDICO - SOCIAL



[Charte type](#) et [questionnaire type](#) émanant de la DGCS, réalisé à destination des directeurs afin de leur faciliter le processus d'assouplissement des visites extérieures en ESMS et USLD annoncé par le Ministre des solidarités et de la santé le 19 avril 2020.



[Documentation](#) relative à l'utilisation de la plateforme « prêtermainforte » qui facilite la mise en relation entre les ESMS et les professionnels, étudiants, retraités bénévoles pour venir en soutien des équipes non soignantes.

La plate-forme « pretermainforte.fr » est accessible dès aujourd'hui.

L'ARS vous invite à anticiper vos besoins pour renforcer les équipes non soignantes et/ou supports dans les semaines à venir et de les enregistrer sur cette plateforme.

Il vous suffit de quelques clics car l'accès et la publication sont simplifiés. Cela vous garantira une correspondance encore plus efficace et pertinente entre vos besoins et les offres des bénévoles non-soignants.

Si vous souhaitez bénéficier d'une aide technique pour l'inscription et la prise en main de la plateforme, vous vous invitons à contacter l'ARS à l'adresse suivante : ars-bfc-covid19-renfort-autres@ars.sante.fr

>>> [Plateforme](#)



MOBILISATION DES ETUDIANTS

Les étudiants en santé ont été et sont encore largement mobilisés au titre de la crise sanitaire dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Des aménagements des formations et des conditions de certifications sont envisagées, en lien avec les préconisations de la DGOS et en concertation avec la DRDJSCS qui délivre les diplômes, afin de garantir la diplomation des élèves et étudiants dans les échéances initialement prévues et permettre aux établissements de recruter des professionnels paramédicaux nouvellement diplômés dès le mois de juillet 2020.

>>> [Note qui précise les conditions actuelles de cette mobilisation.](#)



ALERTE SECURITE ENTREPRISE

L'ARS diffuse une note de la Gendarmerie Nationale « [alerte sécurité entreprise](#) » concernant des signalements de phishing perpétrés à l'encontre des entreprises, des collectivités et des établissements de santé.

N'hésitez pas à signaler les éventuelles atteintes dont vous pourriez être victime.



UNE PRIME AUJOURD'HUI, POUR UNE GRANDE REFORME

DEMAIN

Alors que le Premier ministre a annoncé le 15 avril l'extension de la prime destinée aux agents des établissements publics hospitaliers aux professionnels des EHPAD et des SAAD, les fédérations et associations membres du GR31 s'interrogent sur le périmètre et les modalités de versement de cette prime, qui ne doit pas masquer les problématiques structurelles du secteur de l'autonomie.

>>> [Communiqué de presse des associations](#)



NUMERO VERT A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU

SECTEUR

La situation liée à l'épidémie de Covid-19 constitue une situation potentiellement stressante pour de nombreux professionnels mobilisés sur différents aspects de la gestion de crise. Pour y répondre, le Ministère des Solidarités et de la santé a mis en place un numéro vert à destination des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. **Ce numéro vert s'adresse aux personnels soignants, aux étudiants, aux personnels administratifs et logistiques confrontés sur le terrain à des situations inédites et aux professionnels en charge de l'accompagnement des personnes vulnérables** (notamment les EHPAD, les établissements et services prenant en charge des personnes handicapées, les services de l'ASE, les structures d'hébergement ou les mandataires judiciaires à la protection des majeurs).

Ce numéro vise principalement les personnels des établissements ou services n'ayant pas pu à ce stade mettre en place un dispositif de soutien psychologique pour les personnels. S'agissant des services de l'ASE, vous pouvez notamment communiquer l'information à vos interlocuteurs au sein des conseils départementaux.

Le n° vert permet d'accéder à une plateforme de psychologues pour les personnels soignants/accompagnants des établissements et services sanitaires sociaux et médico-sociaux (N° vert accessible de 8H00 à Minuit) :

N° vert : 0800 73 09 58

>>> [Plaquette de présentation du dispositif.](#)

AIDE EXCEPTIONNELLE, PLAN DE SOUTIEN MISE EN VALEUR D' ACTIONS



EN SAONE ET LOIRE

Le Département de Saône-et-Loire lance un Plan de soutien exceptionnel de 25 millions d'euros pour les solidarités et la santé.

Plus d'informations sur le plan d'urgence : <https://www.saoneetloire71.fr/>

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Votre association intervient en Bourgogne Franche-Comté dans les secteurs suivants : culture / jeunesse et loisirs / environnement / emploi-formation / santé / solidarité-social / sport ? Vous êtes donc concerné.e par ce questionnaire.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) mène actuellement une réflexion sur l'aide à l'emploi associatif proposée par le Conseil régional. Les réponses que vous apporterez à ce questionnaire sont anonymes, elles concernent uniquement ce dispositif :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/263>

Que vous connaissiez ou non ce dispositif, vos retours nous sont indispensables pour mener à bien notre mission et nous permettre de formuler des préconisations pour optimiser cette aide. Merci de compléter ce questionnaire (une seule réponse par association) pour le **27 avril au plus tard** (temps de remplissage estimé : 5 à 10 minutes).

Lien vers le questionnaire : <https://sphinxdeclic.com/d/s/w09a7z>

COTE D'OR

Le Département de la Côte-d'Or vous propose de mettre en valeur vos actions solidaires

Au cœur de la crise sanitaire actuelle qui touche toute la population, de très beaux élans de solidarité s'observent. Nombre d'entre eux sont le fait d'associations qui sortent du cadre de leur objet statutaire pour aller à la rencontre des besoins des Cote-d'Oriens et singulièrement des plus fragiles. Aussi, le Département souhaite pouvoir mettre à l'honneur ces comportements exemplaires. La prochaine édition des trophées des associations, qui aura lieu fin 2020, offrira des bourses allant de 1 000 à 2 000 € au travers des cinq prix suivants :

- solidarité en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- solidarité en faveur des personnes âgées,
- solidarité en faveur des autres publics vulnérables,
- solidarité en faveur de tous les publics touchés par la crise sanitaire,
- prix coup de cœur du jury.

Les dépôts de candidature se feront uniquement depuis la plateforme de démarche en ligne du Département de la Côte-d'Or à partir du 1er juillet prochain.

Au-delà des trophées et sans attendre la fin d'année où les prix seront décernés à l'occasion des assises du bénévolat, le Département entend mettre à l'honneur sans tarder les initiatives portées par le mouvement associatif dans le numéro de juin du magazine Côte-d'Or le mag'.

A cette fin, si vous souhaitez porter à la connaissance du Département des initiatives que votre association a conduites durant cette crise sanitaire, vous êtes invités à répondre à ce courriel avec uniquement vos coordonnées téléphoniques, et une explication succincte de l'action conduite par votre association **avant le 27 avril**. La Direction de la Communication du Département de la Côte-d'Or vous contactera le cas échéant pour de plus amples renseignements.



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> **[ACCEDER A CES INFORMATIONS](#)** >>>

Retrouvez les trois dernières newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

>>> **[Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#)** >>>
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : www.uriopss-bfc.fr

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - contact@uriopss-bfc.fr - www.uriopss-bfc.fr